

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-27 (CA21 20 0028)

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

À la suite de la consultation écrite tenue du 14 au 30 décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance tenue le 18 janvier 2021, un second projet de résolution, portant le n° PP-27 (CA21 21 0028), en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement* (LAS-0041).

L'objet de ce projet vise à permettre la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements sur le lot numéro 6 402 830 (angle boul. Bishop-Power et rue George).

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée ainsi que des zones contiguës afin que cette résolution soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande relative à ces dispositions peut provenir de la zone concernée H03-15 ainsi que des zones contiguës C03-11, H02-15, H03-05 et P02-21.

Une telle demande aura pour effet de soumettre ce projet à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ce projet.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement le numéro de la résolution PP-27 et la zone dans laquelle réside le demandeur;
- indiquer clairement le nom et l'adresse du demandeur;
- être reçue par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca ou par la poste aux soins du Greffe à l'adresse 55, avenue Dupras au plus tard le 29 janvier 2021, à 16 h 45.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca ou par la poste aux soins du Greffe au 55, avenue Dupras, LaSalle.

4. ABSENCE DE DEMANDES

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

Le projet de résolution et l'illustration de la zone concernée et des zones contiguës peuvent être obtenues au bureau de la secrétaire d'arrondissement, en soumettant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca ou en consultant le site internet de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 21 janvier 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

